



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## III - Prestataires

### III.1 - Prestataires de services d'investissement

#### III.1.2. Règles d'organisation

Applicable au 6 juin 2021

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2021-04

## Exigences relatives à la fonction de conformité

### Version consultée

### Résumé

L'AMF applique l'ensemble des orientations émises par l'ESMA concernant « certains aspects de MiFID II relatifs aux exigences de la fonction de vérification de la conformité » (ESMA-35-36-1952).



Télécharger la doctrine



Télécharger l'aperçu complet de la doctrine



## Textes de référence

↳ Article L. 533-10 II 2° du code monétaire et financier [↗](#)

↳ Article 312-1 du règlement général de l'AMF

↳ Article 22 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016 [↗](#)

## ▼ Annexes

Orientations concernant certains aspects de MiFID II relatifs aux exigences de la fonction de vérification de

↳ la conformité [↓](#)

## Mots clés

GESTION D'ACTIFS

## SUR LE MÊME THÈME

[📡](#) S'abonner à nos alertes et flux RSS



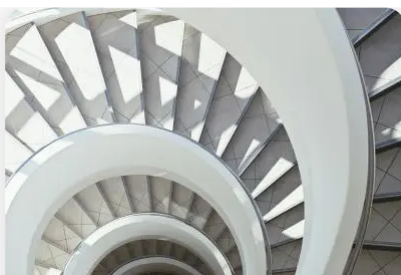


SUPPORT ÉVÈNEMENT

CONFORMITÉ

08 avril 2024

24e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée



DOCTRINE CONFORMITÉ

26 janvier 2024

Orientations de l'ESMA relatives aux déclarations au titre du règlement EMIR



SUPPORT ÉVÈNEMENT

CONFORMITÉ

05 avril 2023

23e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

